

DECISION N° 33-2023

portant validation du devis de la société ENTRE-PRISES SAS pour la pré-étude et le contrôle de l'installation d'un bloc d'escalade dans la salle André Rémy

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20230213-DAJ-DEC-23-037-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2023

Publication : 14/02/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet d'installation d'un nouveau bloc d'escalade du SCB VERTICAL'CITE dans la salle André Rémy,
Vu la délibération n°109-2022 de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2022 engageant la ville de porter le projet d'étude de charge sur la charpente.
Vu la proposition commerciale du 18 janvier 2023 de la société ENTRE-PRISES SAS concernant la pré-étude et le contrôle de l'installation d'un nouveau bloc d'escalade dans la salle André Rémy;

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société ENTRE-PRISES SAS de pré-étude et de contrôle de charge sur la charpente de la salle André Rémy d'un montant de 4 283,55 euros HT.